

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

N°01-2026

Date de convocation :
12/01/2026

Date d'affichage :
22/01/2026

**Nombre de conseillers en
exercices : 09**

**Nombre de conseillers qui
ont délibéré : 7**

Nombre de pouvoirs : 1

Pour : 05

Contre : 03

Abstention : 00

Objet :
Monument mémoriel
pour Jardin du Souvenir

**Certifié exécutoire
compte tenu de :**
Sa transmission en
Préfecture le :

Et de sa publication le :

Le Maire

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf janvier à 18h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents :

M. le Maire, SINOQUET Régis,

M. le 1^{er} adjoint, CLÉRÉ Denis

Élus :

M. BOULET Bernard, M. LEGRIS Cyril, Mme MEULIN Maryline, Mme SINOQUET Valérie et Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre ;

Étaient absents excusés :

Mme LEGROS Alexandra (donne pouvoir à Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre) et M. LEULIER Jean-Paul.

M. CLÉRÉ Denis est désigné secrétaire de séance.

MONUMENT MÉMORIEL POUR JARDIN DU SOUVENIR

VU le devis n°P2601862 d'un montant de 1 060,00€ TTC de SARL LIBERTE-BRUSADELLI d'Abbeville pour la fourniture et pose d'un pupitre de mémoire ;

VU le devis n°P2601868 d'un montant de 1 110,00€ TTC de SARL LIBERTE-BRUSADELLI d'Abbeville pour la fourniture de pose d'une colonne de mémoire ;

VU le devis n°0000002161 d'un montant de 752,00€ TTC de POMPES FUNÈBRES FOURNET EMMANUEL de Molliens Dreuil pour la fourniture et pose d'une colonne avec 10 plaquettes nominatives ;

Pour simplifier le vote, Monsieur le Maire propose de numéroter les devis ainsi :

- Devis à 1 060,00€ TTC de SARL LIBERTE-BRUSADELLI : Choix 1

- Devis à 1 110,00€ TTC de SARL LIBERTE-BRUSADELLI : Choix 2

- Devis à 752,00€ TTC de PF FOURNET EMMANUEL : Choix 3

Après délibération,

- Choix 1 : 0 voix ;

- Choix 2 : 3 voix : Mesdames MEULIN et LEROY-LONGUET (+ pouvoir de Mme LEGROS) ;

- Choix 3 : 5 voix : Madame SINOQUET et Messieurs CLÉRÉ, BOULET, LEGRIS et SINOQUET ;

Le Conseil municipal, à la **majorité** décide

- de retenir le devis n°0000002161 de POMPES FUNEBRES FOURNET EMMANUEL de Molliens Dreuil d'un montant de 752,00€ TTC pour la fourniture et pose d'une colonne avec 10 plaquettes nominative ;

- que cet investissement sera réalisé pour chaque cimetière (Jardin du Souvenir de Crouy et Saint-Pierre à Gouy ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis et son éventuel modification pour permettre l'achat pour chaque cimetière ;

Fait et délibéré en séance les jours, mois, et an susdits.

**Pour extrait conforme,
Le Maire, Régis SINOQUET**

